

Délibération n° CM-2022-12-004

**Extrait du registre des délibérations
du conseil municipal de la Ville de Saint-Malo**

L'an deux mille vingt deux, le jeudi 15 décembre 2022 à 18h30, les membres du Conseil Municipal de la Ville de Saint-Malo, dûment convoqués, se sont réunis Salle du Conseil, sous la Présidence de M. Gilles LURTON, Le Maire .

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 43

Convocation en date du 9 décembre 2022

Date d'affichage de la convocation : 9 décembre 2022

Membres présents : M. Gilles LURTON, M. Jean-Virgile CRANCE, Mme Florence ABADIE, M. Nicolas BELLOIR, Mme Céline ROCHE, M. Abel KINIÉ, Mme Isabelle DUPUY, Mme Sophie PIROT-LEPRIZÉ, M. Guillaume PERRIN, Mme Caroline DESQUESSSES, M. Christophe BASTIDE, Mme Tiphaine RENARD, Mme Clarisse BÉCHU, M. Florian BIGAUD, Mme Marie BURGALETA-BOUVIER, Mme Annie CAILLIBOTTE, Mme Karine CHOUIKHA, Mme Caroline CRANCE, Mme Sophie DANINO-SOISSON, Mme Elodie FARCOT-JAFFRELOT, M. Emmanuel FEIGE, M. Pascal FLAUX, M. Jacques HARDOIN, Mme Anna KHELIF-JOURNÉ, Mme Catherine KRAUSS, M. Frédéric LAMBERT, Mme Anne-Katell LE ROUILLÉ, M. Florian LEMÉE, Mme Anne-Laure MOREAU, M. Hubert SENE, Mme Pierrette TRONEL, M. Jehan LECONTE, M. Victor RICHARD, Mme Rozenn SAGET

Pouvoirs :

M. Serge BESSEICHE à M. Guillaume PERRIN
M. Arthur BUSNEL à Mme Anna KHELIF-JOURNÉ
M. Armel DE LESQUEN à M. Jean-Virgile CRANCE
Mme Sophie LAUDE à Mme Céline ROCHE
M. Johann LEUX à M. Emmanuel FEIGE
M. Yann-Erwan TURCAS à M. Florian BIGAUD
Mme Sophie BEAUDOUT à Mme Rozenn SAGET
Mme Anne LE GAGNE à M. Jehan LECONTE
M. Edouard VAURY à M. Victor RICHARD

Secrétaire de séance : Anna KHÉLIF-JOURNÉ

4 - BUDGET PRIMITIF 2023

Rapporteur : Monsieur BELLOIR

Le vote du budget primitif est **l'acte majeur** par lequel sont prévues les dépenses et les recettes de l'année.

Le budget 2023 doit permettre de mettre en œuvre les politiques publiques de la municipalité présentées lors du débat d'orientations budgétaires.

Il s'inscrit dans un contexte international marqué par le conflit Ukrainien et son corollaire de conséquences en termes de développement économique, d'inflation galopante sur les prix des matériaux, de pénurie et d'augmentation des coûts de l'énergie.

Au niveau local, l'exercice 2022 a été marqué par l'organisation de la Route du Rhum, évènement majeur pour notre ville qui implique une hausse de notre budget de fonctionnement comme tous les 4 ans.

Le budget principal connaît d'importants changements de périmètre en 2023 :

- Le transfert du CCAS vers la Ville de la compétence « petite enfance ».
- La mise en sommeil de la Caisse des Ecoles avec l'intégration des crédits correspondants au budget principal.
- La suppression du budget RZI (régie des zones industrielles) avec l'intégration des crédits correspondants au budget principal.

Ces changements de périmètre associés à l'application de la nouvelle instruction budgétaire et comptable M57 rendent difficiles les comparaisons d'un exercice à l'autre.

Malgré les fortes contraintes qui pèsent sur nos finances, la Ville souhaite mettre en œuvre une politique ambitieuse d'investissements, respectueuse de l'environnement, qui se traduit par les projets suivants :

- La restauration du domaine de la Briantais.
- Les réserves du Musée Maritime.
- Les travaux de voirie dont la réfection du Boulevard Douville et l'aménagement du giratoire de la RD4.
- La déclinaison du plan vélo.
- L'amélioration du cadre de vie dans les quartiers (voirie, assainissement, effacements de réseaux, fibre optique, espaces verts, plantation d'arbres...).
- Les opérations d'aménagement urbain dont le nouveau programme national de rénovation urbaine (secteurs de Marville et Etrier).
- Les travaux dans les écoles.
- Les travaux de rénovation énergétique des bâtiments et la modulation de l'éclairage public.
- Les travaux dans les équipements sportifs et le lancement d'une étude pour la salle de gymnastique.

Afin de financer ce programme d'investissement, la Ville recherche activement des subventions auprès de ses partenaires et met tout en œuvre pour contenir les effets du contexte inflationniste sur ses dépenses de fonctionnement pour préserver son autofinancement.

Le rapport ci-dessous détaille très précisément le projet de budget 2023.

L'article L2312-3 du CGCT stipule que les budgets des communes de plus de 10 000 habitants sont votés soit par nature, soit par fonction. La Ville de Saint-Malo vote son budget par nature avec une modalité de vote par chapitre.

A l'occasion du vote du budget, l'instruction budgétaire et comptable M57 permet au Conseil municipal de délibérer pour autoriser le Maire à procéder à des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section. Il est proposé de retenir le maximum de 7,5 % sachant que le règlement budgétaire et financier vient préciser les modalités d'application de ce nouveau type de virement de crédits.

Avec la suppression du budget RZI, le Budget Primitif 2023 se compose du budget principal et de trois budgets annexes.

Comme il est voté en décembre, le budget ne comprend ni la reprise des résultats 2022, ni les restes à réaliser. Cette reprise s'effectuera en cours d'année 2023 par le vote d'un budget supplémentaire.

Globalement, tous budgets et toutes sections confondus, les dépenses augmentent de 13,8 %.

Budget	Norme comptable	BP 2022	BP 2023	Taux d'évolution
Fonctionnement		92 074 414 €	103 943 541 €	12,9%
Budget Principal Ville	M57	76 352 381 €	83 062 792 €	8,8%
Budget ZAC	M57	12 087 245 €	16 944 000 €	40,2%
Budget Port	M4	2 839 669 €	3 278 149 €	15,4%
Budget Régie ZI	M4	163 573 €		-100,0%
Budget PGL	M4	631 546 €	658 600 €	4,3%
Investissement		50 807 844 €	58 642 656 €	15,4%
Budget Principal Ville	M57	38 119 394 €	38 296 653 €	0,5%
Budget ZAC	M57	11 274 785 €	18 724 000 €	66,1%
Budget Port	M4	904 285 €	1 229 503 €	36,0%
Budget Régie ZI	M4	126 540 €		-100,0%
Budget PGL	M4	382 840 €	392 500 €	2,5%
Total général		142 882 258 €	162 586 197 €	13,8%

Les dépenses de fonctionnement du budget principal et du budget port augmentent principalement en raison des effets de l'inflation. Quant au budget ZAC, son volume est en hausse du fait de la constitution importante de stocks de terrain restant à céder (Lorette notamment).

BUDGET PRINCIPAL

Le volume total du budget principal s'élève à **121 359 445 €** répartis comme suit :

Budget principal	BP 2022	BP 2023	Evolution
Section de fonctionnement	76 352 381,00 €	83 062 792,00 €	+ 8,8 %
Section d'investissement	38 119 394,00 €	38 296 653,00 €	+ 0,5 %
Total	114 471 775,00 €	121 359 445,00 €	+ 6,0 %

SECTION DE FONCTIONNEMENT

1. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Recettes de fonctionnement	BP 2022	Route du Rhum 2022	Petite enfance, CDE et RZI 2023	BP 2023	Evolut ^a en %	Poids en % 2023	Evolution périmètre constant
Atténuations de charges	138 000 €	0 €	0 €	138 000 €	0,0%	0,2%	0,0%
Produits des services et du domaine	7 009 532 €	0 €	1 709 429 €	8 902 615 €	27,0%	10,7%	2,6%
Impôts et taxes (hors fiscalité locale)	53 838 000 €	0 €	0 €	10 830 000 €	n.s.	13,0%	n.s.
Fiscalité locale				48 685 600 €	n.s.	58,6%	n.s.
Dotations, subventions et participations	12 316 600 €	240 000 €	448 080 €	12 977 480 €	5,4%	15,6%	3,7%
Autres produits de gestion courante	1 071 949 €	0 €	26 888 €	1 191 347 €	11,1%	1,4%	8,6%
Recettes de fonctionnement courantes	74 374 081 €	240 000 €	2 184 397 €	82 725 042 €	11,2%	99,6%	8,6%
Produits financiers	7 500 €	- €	6 000 €	13 500 €	80,0%	0,0%	0,0%
Produits exceptionnels	38 800 €	- €		7 000 €	-82,0%	0,0%	-82,0%
Reprise sur provisions	1 650 000 €	1 600 000 €		- €	-100,0%	0,0%	-100,0%
Recettes réelles de fonctionnement	76 070 381 €	1 840 000 €	2 190 397 €	82 745 542 €	8,8%	99,6%	8,5%
Opérations d'ordre de transfert entre sections	282 000 €	- €	109 750 €	317 250 €	12,5%	0,4%	-26,4%
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	76 352 381 €	1 840 000 €	2 300 147 €	83 062 792 €	8,8%	100,0%	8,4%

Les recettes réelles de fonctionnement sont en hausse de 8,8 % (+ 4,3 % en 2022), principalement grâce aux recettes fiscales. A périmètre constant, c'est-à-dire en neutralisant les recettes de la Route du Rhum en 2022 et les recettes 2023 issues des changements de périmètre, la progression s'établit à + 8,5 %

1.1. La fiscalité (chapitres 73 et 731 : 59 515 600 €)

En M57, la fiscalité se divise en deux chapitres : le chapitre 73 regroupe la fiscalité reversée (principalement par l'agglomération) et le chapitre 731 comprend la fiscalité locale (les taxes perçues par la commune).

Dans leur ensemble, les recettes fiscales progressent de 10,5 % et peuvent se décomposer ainsi :

- La fiscalité directe communale (69 %) qui progresse de 13,2 %.
- La fiscalité indirecte communale (13 %) en hausse de 12,1 %.
- La fiscalité reversée (18 %) qui augmente de 0,5 %.

1.1.1. La fiscalité directe

L'année 2022 a vu s'achever la réforme supprimant la taxe d'habitation (TH) des résidences principales. Ainsi, en 2023, plus aucun foyer ne payera de TH sur sa résidence principale. En revanche, est maintenue la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) et sur les locaux vacants.

Jusqu'à présent, seules les communes classées en « zones tendues » avaient la possibilité d'instaurer une majoration de la THRS allant de 5 % à 60 %. Cela concernait uniquement les zones d'urbanisation continue de plus de 50 000 habitants où il existait un déséquilibre manifeste entre l'offre et la demande de logements. La liste des 1 140 communes concernées était fixée par décret et Saint-Malo n'en faisait pas partie.

Un amendement au projet de loi de finances pour 2023 vise à étendre ce dispositif à 4 000 nouvelles communes où la crise du logement s'intensifie du fait de l'importante conversion de logements en résidences secondaires. Un décret doit venir lister les communes concernées qui devraient principalement être situées sur le littoral ou dans les zones de montagne.

Selon toute vraisemblance, Saint-Malo devrait donc avoir la possibilité d'adopter une telle majoration en 2023 (délibération à prendre avant fin février) qui pourrait générer un produit d'environ 2 M€.

Cependant, le passage en zone tendue impliquerait également une suppression de la TH sur les logements vacants perçue par la commune (- 125 000 €) qui serait remplacée par la taxe sur les logements vacants directement perçue par l'ANAH (agence nationale de l'habitat).

Depuis 2021, la Ville a pris acte du transfert du taux départemental de taxe foncière (19,90 %) qui est venu s'ajouter au taux communal (26,13 %) pour aboutir au nouveau taux (46,03 %).

La législation en vigueur prévoit une revalorisation forfaitaire des bases fiscales à hauteur de l'inflation constatée fin novembre (chiffre non connu à la date de bouclage du budget mais l'estimation de l'INSEE s'établissait à + 6,2 % fin octobre).

Cette revalorisation étant particulièrement élevée, les prévisions 2023 ont été réalisées sur la base d'une hausse globale de 6 % (intégrant la revalorisation forfaitaire et la variation physique qui se situe généralement entre + 0,5 et + 1 % ces dernières années).

Le produit prévisionnel pour chacune des taxes est le suivant :

Taxes	BP 2022	Notifications 2022	BP 2023	Ecart / BP 2022 en €
Taxe d'habitation résidences secondaires et logement vacants	4 270 000	4 406 193	6 530 000	+ 2 260 000
Taxe sur le foncier bâti	31 900 000	32 372 947	34 400 000	+ 2 500 000
Taxe sur le foncier non bâti	184 000	210 379	220 000	+ 36 000
TOTAL	36 354 000	36 989 519	41 150 000	+ 4 796 000

1.1.2. La fiscalité indirecte

Elle se décompose comme suit :

Taxes	BP 2022	BP 2023	évolution
Taxe addit. droits de mutation	3 900 000 €	4 500 000 €	15,4%
Taxe sur la conso finale d'électricité	1 200 000 €	1 200 000 €	0,0%
Droits de place	427 500 €	437 000 €	2,2%
Prélèv. sur prod. des jeux	995 000 €	1 125 000 €	13,1%
Taxe locale sur la publicité extérieure	180 000 €	250 000 €	38,9%
Autres impôts locaux ou assimilés	3 500 €	3 600 €	2,9%
Total fiscalité indirecte	6 706 000 €	7 515 600 €	12,1%

Les prévisions sont en progression de 12,1 % grâce à la hausse des droits de mutation (+ 600 000 €). Ces derniers suivant les évolutions du marché immobilier, ils sont particulièrement volatils. Cependant, malgré un certain ralentissement constaté ces derniers mois, le niveau des droits de mutation devrait atteindre un niveau record en 2022 (supérieur aux 5 M€ encaissés en 2021). C'est pourquoi il apparait raisonnable de remonter la prévision à 4,5 M€.

Le produit des jeux du casino a amorcé une reprise assez nette depuis l'été dernier.

La taxe sur l'électricité reste stable et les droits de place retrouvent leur niveau d'avant crise sanitaire.

La taxe locale sur la publicité extérieure a connu d'importantes variations ces dernières années en raison du décalage de certains encaissements sur plusieurs exercices. La prévision 2023 correspond au produit moyen constaté ces 4 dernières années.

1.1.3. La fiscalité reversée

Taxes	BP 2022	BP 2023	évolution
Attribution de compensation	9 689 000 €	9 690 000 €	0,0%
Dotation de solidarité communautaire	1 089 000 €	1 065 000 €	-2,2%
Reversement du prélèvement sur les paris hippiques	- €	75 000 €	-
Total fiscalité reversée	10 778 000 €	10 830 000 €	0,5%

L'attribution de compensation (AC) versée par Saint-Malo Agglomération devrait rester stable à 9 690 000 € en 2023 en prenant en compte les derniers montants arrêtés par la CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées).

La dotation de solidarité communautaire (DSC) est prévue pour un montant de 1 065 000 € conformément aux derniers chiffres communiqués par l'agglomération.

A compter de 2023, la fiscalité reversée fait l'objet d'un chapitre budgétaire dédié comprenant, outre l'AC et la DSC, le reversement issu des paris hippiques. Ce dernier était auparavant perçu sur le même compte que le produit des jeux du casino.

1.2. Les dotations, subventions et participations (chapitre 74 : 12 977 480 €)

De BP à BP, ce chapitre est en hausse de 5,4 %. A périmètre constant (en neutralisant la participation de SMA à la Route du Rhum en 2022 et les recettes de la CAF et du département pour la petite enfance en 2023), l'augmentation s'établit à + 3,7 %.

Dotations	BP 2022	BP 2023	Evolution en €
Dotation forfaitaire	8 550 000 €	8 640 000 €	90 000 €
Dotation nationale de péréquation	1 360 000 €	1 470 000 €	110 000 €
Sous-total DGF	9 910 000 €	10 110 000 €	200 000 €
Compens. perte de taxe addit. droits mutations	7 000 €	7 000 €	0 €
Etat - Compens. exon. des taxes foncières	1 585 000 €	1 810 000 €	225 000 €
Sous-total compensations fiscales	1 592 000 €	1 817 000 €	225 000 €
FCTVA	80 000 €	95 000 €	15 000 €
Dotation générale de décentralisation	5 800 €	4 100 €	-1 700 €
Subventions département	180 000 €	192 000 €	12 000 €
Subventions EPCI	240 000 €	- €	-240 000 €
Subventions Sécurité sociale		653 080 €	653 080 €
Subventions autres organismes	224 100 €	- €	-224 100 €
Dotation de recensement	9 700 €	9 700 €	0 €
Dotation pour les titres sécurisés	45 000 €	45 000 €	0 €
Autres dotations et participations	30 000 €	51 600 €	21 600 €
Total dotations et participations	12 316 600 €	12 977 480 €	660 880 €

Depuis que la ville ne perçoit plus la dotation de solidarité urbaine, la DGF est constituée d'une dotation forfaitaire et de la dotation nationale de péréquation :

- Le montant notifié 2022 de dotation forfaitaire (8 639 251 €) sert de base à la prévision 2023. Selon la version actuelle de la loi de finances, la dotation forfaitaire ne fera pas l'objet d'écrêtement et elle devrait donc évoluer comme la population DGF.
- La dotation nationale de péréquation (DNP) a pour principal objet d'assurer la péréquation de la richesse fiscale entre les communes. Sa prévision est augmentée de 100 000 € conformément au montant perçu en 2022.

La réduction de 50 % des valeurs locatives de la taxe foncière des établissements industriels (mesure décidée dans le cadre du plan de relance) a entraîné la création d'une nouvelle dotation de compensation dont le montant perçu en 2022 (1,8 M€) s'est avéré en nette hausse. Il est reconduit pour 2023.

Le FCTVA de fonctionnement est en progression, en corrélation avec les dépenses d'entretien des bâtiments et de la voirie.

En M14, le compte « subventions autres organismes » enregistrait les recettes de la CAF et d'organismes divers. En M57, ce compte n'existe plus en tant que tel et un nouveau compte sert à imputer les subventions provenant de la sécurité sociale (CAF) : celles déjà existantes pour les centres de loisirs plus les nouvelles pour les crèches.

Les autres dotations et participations sont un agrégat de plusieurs comptes regroupant les subventions de l'ANAH (agence nationale de l'habitat), de la Banque des Territoires, du CNFPT (apprentis) ou de l'Etat (dispositif petit déjeuner).

1.3. Les produits des services et autres produits de fonctionnement courant

1.3.1. Les produits des services et du domaine (chapitre 70 : 8 902 615 €)

Article	BP 2022	BP 2023	Evolution en €
7018 - Autres ventes de produits finis	42 000 €	42 000 €	0 €
70311 - Concessions dans les cimetières	180 000 €	180 000 €	0 €
70312 - Redevances funéraires	0 €	10 500 €	10 500 €
70321 - Droits de station. & locat. - voie publ.	11 140 €	13 000 €	1 860 €
70322 - Dts station. & locat. port. & fluvial	25 500 €	30 000 €	4 500 €
70323 - Redevances d'occup. dom. publ. communal	142 260 €	180 082 €	37 822 €
70328 - Autres droits de stationnement et de location	729 000 €	770 000 €	41 000 €
70383 - Redevance de stationnement	1 630 000 €	1 680 000 €	50 000 €
70384 - Forfait de post-stationnement	250 000 €	250 000 €	0 €
70388 - Autres redevances et recettes diverses	205 925 €	203 725 €	-2 200 €
704 - Travaux	1 500 €	1 500 €	0 €
7062 - Redev. et droits des services culturels	334 500 €	340 620 €	6 120 €
70631 - Redev. et droits des services sportifs	202 000 €	202 000 €	0 €
70632 - Redev. et droits des services de loisirs	11 000 €	10 100 €	-900 €
7066 - Redev. Et dts des services à caractère social		1 529 729 €	1 529 729 €

7067 - Redev. & dts des services- péri-scolaires et d'enseignement	1 657 220 €	1 792 220 €	135 000 €
70688 - Autres prestations de services	54 600 €	65 600 €	11 000 €
7083 - Locations diverses (autres qu'immeubles)	20 200 €	21 000 €	800 €
70841 - Personnel mis à disposition des budgets annexes, régie munic. et CCAS	681 000 €	721 600 €	40 600 €
70846 - Personnel mis à disposition à l'EPCI	206 900 €	51 400 €	-155 500 €
70848 - Aux autres organismes	40 500 €	88 000 €	47 500 €
70872 - Remboursement de frais par les budgets annexes & régies municipales	389 697 €	538 250 €	148 553 €
70873 - Remboursement de frais par les CCAS	74 740 €	61 030 €	-13 710 €
70876 - Remboursement de frais par l'EPCI	60 400 €	61 994 €	1 594 €
70878 - Par des tiers	28 500 €	23 815 €	-4 685 €
7088 - Autres produits d'activités annexes	30 950 €	34 450 €	3 500 €
Total produit des services et du domaine	7 009 532 €	8 902 615 €	1 893 083 €

De BP à BP, ce chapitre augmente de + 27 %. **A périmètre constant, l'évolution s'établit à + 2,6 %.**

On peut ainsi souligner, dans cette catégorie, les recettes les plus significatives :

- ♦ 180 000 € au titre des concessions des cimetières ou columbariums auxquels s'ajoute une nouvelle recette de 10 000 € de reversement par le crématorium de la cession des métaux.
- ♦ 180 082 € pour les redevances d'occupation du domaine public (+ 37 822 €).
- ♦ 770 000 € au titre de la redevance fixe d'occupation du domaine public des parcs de stationnement en enclos (+ 41 000 €)
- ♦ 1 680 000 € pour les redevances de stationnement (+ 50 000 €).
- ♦ 250 000 € pour le forfait de post-stationnement.
- ♦ 203 725 € pour les autres redevances et recettes qui comprennent notamment les occupations temporaires du domaine public des chantiers (150 000 €), la concession GRDF, les redevances du mobilier urbain ou encore les droits d'utilisation de la piste d'essais de la ZAC du Routhouan.
- ♦ Les droits d'entrées ou inscriptions relatifs aux services culturels : 340 620 €
 - dont 203 200 € au titre des inscriptions des familles, entrées des concerts ou participations des communes pour le conservatoire,
 - dont 69 000 € au titre des droits d'entrées du mémorial d'Alet et du manoir Jacques Cartier,
 - dont 55 000 € au titre des droits d'inscription à la médiathèque.
- ♦ Les droits d'entrée ou d'usage d'équipements sportifs : 202 000 €
 - Salles de sports : 152 500 €
 - Equipements de plein air : 49 500 €

- ♦ Les participations des familles et de la CAF pour les crèches : 1 529 729 €
- ♦ Les participations des familles pour la restauration scolaire (1 420 000 €) et pour l'accueil de loisirs (367 000 €).
- ♦ Les recettes liées aux mises à disposition de personnel dans le cadre de la mutualisation des services : 721 600 € provenant du CCAS et 51 400 € de Saint-Malo Agglomération.
- ♦ 538 250 € au titre des écritures inter-budgets : refacturation aux budgets annexes des frais d'administration générale (482 600 €), remboursement des charges de personnel affecté aux budgets annexes (48 500 €) et refacturation de charges à caractère général (7 150 €).

1.3.2. Les autres produits de gestion courante (chapitre 75 : 1 191 347 €)

Les loyers représentent 667 542 €, en hausse de 45 068 €.

Les redevances concernent la DSP des campings (part fixe de 101 315 000 € plus une part variable estimée à 56 350 €), de l'hippodrome (27 000 €) et la redevance Energie Rance (15 000 €).

Parmi les produits divers de gestion courante, on retrouve principalement les récupérations de charges sur des biens communaux (188 070 €), les refacturations auprès des concessionnaires (remise en état des tranchées pour 45 000 €) et la redevance d'occupation des locaux payée par l'hôpital (57 060 €).

On y retrouve également les recettes auparavant considérées comme exceptionnelles mais se retrouvant sur ce compte en M57 comme les indemnités des assurances (13 500 €), les remboursements suite à des dégradations de panneaux de signalisation (6 200 €) ou les ventes de petits matériels (5 000 €).

Article	BP 2022	BP 2023	Evolution en €
Revenus des immeubles	622 474 €	667 542 €	45 068 €
Dédits et pénalités perçus		300 €	300 €
Redevances versées par les fermiers et concessionnaires	153 000 €	184 665 €	31 665 €
Redevances sur l'énergie hydraulique	33 000 €	15 000 €	-18 000 €
Recouvrement sur créances admises en non valeur		2 600 €	2 600 €
Produits divers de gestion courante	263 475 €	321 240 €	57 765 €
Total autres produits de gestion courante	1 071 949 €	1 191 347 €	119 398 €

1.3.3. Les autres recettes (chapitres 042, 76, 77 et 78)

Le chapitre 76 correspond aux produits financiers (7 500 €) et au remboursement des intérêts courus non échus de la dette du CCAS qui sera récupérée par la ville suite au transfert de la petite enfance.

En M57, les recettes exceptionnelles (chapitre 77) comprennent uniquement les mandats annulés sur exercices antérieurs (7 000 €).

Sont inscrites au chapitre 042 les recettes suivantes : 100 000 € pour les travaux réalisés en régie, 50 000 € pour la gestion des stocks des certificats d'économie d'énergie et 167 250 € pour l'amortissement de certaines subventions d'équipement.

2. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses totales de fonctionnement augmentent de 8,8 %. Les dépenses réelles de fonctionnement sont en hausse de 12,2 % (+ 12,6 % à périmètre constant).

Chapitre	BP 2022	Route du Rhum	Petite enfance, CDE et RZI	BP 2023	Evolut° en %	Poids en %	Evolution périmètre constant
Charges à caractère général	19 803 432 €	2 179 394 €	662 538 €	22 803 951 €	15,2%	27,5%	25,6%
Charges de personnel	37 785 355 €	171 000 €	3 371 400 €	43 815 200 €	16,0%	52,7%	7,5%
Atténuations de produits	56 500 €			60 500 €	7,1%	0,1%	7,1%
Autres charges de gestion courante	10 056 847 €		- 1 644 000 €	9 159 998 €	-8,9%	11,0%	7,4%
Charges financières	801 000 €		20 030 €	1 561 000 €	94,9%	1,9%	92,4%
Dépenses de fonctionnement courantes	68 503 134 €	2 350 394 €	2 409 968 €	77 400 649 €	13,0%	93,2%	13,4%
Charges exceptionnelles	394 153 €	3 000 €		37 000 €	-90,6%	0,0%	-90,5%
Dotations aux provisions	592 000 €			608 720 €	2,8%	0,7%	2,8%
Dépenses imprévues	50 000 €			- €	-100,0%	0,0%	-100,0%
Dépenses réelles de fonctionnement	69 539 287 €	2 353 394 €	2 409 968 €	78 046 369 €	12,2%	94,0%	12,6%
Virement à la section d'investissement	3 321 489 €	- €		1 144 127 €	-65,6%	1,4%	-65,6%
Dotations aux amortissements	3 491 605 €		44 000 €	3 872 296 €	10,9%	4,7%	9,6%
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	76 352 381 €	2 353 394 €	2 453 968 €	83 062 792 €	8,8%	100,0%	8,9%

2.1. Les charges à caractère général (chapitre 011 : 22 803 951 €)

Ce chapitre retrace les crédits alloués aux directions de la Ville pour leur fonctionnement quotidien. Ces dépenses sont en hausse de 15,2 % par rapport au BP 2022. A périmètre constant (en isolant les dépenses 2022 de la Route du Rhum et les dépenses 2023 des transferts de compétence), leur évolution est de + 25,6 % (+ 4,5 M€).

Ce chiffre reflète l'envolée des coûts liée au contexte inflationniste.

Les postes de charges les plus importants sont :

- Les fluides : 5 782 269 € (+ 3 362 466 €) dont 367 229 € pour l'eau, 1 136 640 € pour le gaz (+ 108 %) et 4 278 400 € pour l'électricité (+ 175 %). Les seules dépenses d'électricité représentent un surcoût de 2,72 M€, soit plus de 30 % de l'augmentation des dépenses réelles de fonctionnement. Ces prévisions ont été établies à consommation constante, tous les efforts qui seront réalisés dans le cadre du plan de sobriété pourront donc générer des économies en cours d'année.
- Les contrats de prestations de services : 3 139 048 € (+ 15,6 % à périmètre constant) dont le contrat de restauration scolaire pour 1 800 000 € (+ 439 000 €), la

rémunération du délégataire du stationnement sur voirie, les contrats de vérification de conformité des installations, le gardiennage...

- Les achats de fournitures (entretien, petit équipement, administratives, scolaires, matériaux...) : 2 124 440 € (+ 5 % à périmètre constant)
- L'entretien des espaces verts : 1 477 750 € (+ 10,4 %)
- Les contrats de maintenance : 1 302 800 € (+ 11,2 % à périmètre constant)
- Les locations immobilières : 1 147 450 € (dont 496 000 € pour la redevance domaniale des parkings en enclos)
- L'entretien de la voirie et des réseaux : 695 890 € (+ 11,5 %)
- Les combustibles et carburants : 676 290 € (+ 52,7 %)
- Les frais de nettoyage des locaux : 612 060 €
- L'entretien des bâtiments : 400 200 € (+ 4,6 % à périmètre constant)
- Les assurances : 356 490 € (+ 14,6 % à périmètre constant)

Il convient de noter que de nombreux comptes sont impactés par l'application de la M57 rendant les comparaisons difficiles. On peut citer les exemples suivants :

- les locations immobilières (6135) et les honoraires (6226) sont déclinées en sous-comptes,
- les frais de réceptions passent du compte 6257 ou compte 6234,
- les frais de missions (6256) ne sont plus individualisés et sont regroupés avec les voyages et déplacements (6251).

2.2. Les charges de personnel (chapitre 012 : 43 815 200 €)

Le crédit total affecté aux richesses humaines atteint 43 815 200 €, en progression de 16 % par rapport aux prévisions 2022 (+ 6 M€). A périmètre constant, c'est-à-dire en isolant les dépenses relatives à la Route du Rhum en 2022 (171 000 €) et au transfert de la petite enfance en 2023 (3 371 400 €), cette hausse atteint **+ 7,5 % (+ 2,83 M€)**.

La majeure partie de cette augmentation est liée à des mesures qui s'imposent à la collectivité :

- L'augmentation du point d'indice en année pleine : + 1 120 000 €
- Les reclassements indiciaires des agents de catégories B et C : + 264 000 €
- Le glissement vieillesse technicité (GVT) : + 210 000 €
- Les avancements d'échelon : + 180 000 €
- Les cotisations d'assurance statutaire (augmentation du point d'indice et du taux de cotisation) : + 127 000 €
- Les hausses du versement transport, de la prime de précarité et du SMIC : + 54 000 €

D'autres mesures relèvent du choix de la commune ou de l'agglomération :

- Les services communs informatique et droits de sols : + 150 000 €

- L'impact du contrat collectif de prévoyance et de la participation forfaitaire pour la mutuelle (pour un coût total de 580 000 €) : + 200 000 €
- Les recrutements effectués en 2022 et projetés en année pleine : + 281 400 €
- Les recrutements 2023 : 221 000 €

2.3. Les autres charges de gestion courante (chapitre 65 : 9 159 998 €)

Les autres charges de gestion courante, d'un montant total de 9 159 998 €, connaissent une baisse de - 8,9 %. A périmètre constant, il s'agit en réalité d'une hausse de 7,4 % (+ 747 151 €).

Cette augmentation s'explique à hauteur de 304 450 € (impact M57) par des dépenses qui étaient auparavant classées en dépenses exceptionnelles : les bourses et prix (31 520 €), la subvention au budget annexe PGL (265 600 €), les commissions de ventes aux enchères et remboursements de trop perçus (7 330 €).

La M57 change plusieurs comptes de ce chapitre, c'est pourquoi la présentation suivante procède à un retraitement pour faciliter les comparaisons.

Article	BP 2022	BP 2023	Evolution en €	Evolution en %
Bourses		25 520 €	25 520 €	M57
Prix		6 000 €	6 000 €	M57
Indemnités de fonction	377 000 €	390 000 €	13 000 €	3,4%
Frais de mission et de déplacement	10 000 €	10 000 €	0 €	0,0%
Cotisations de retraite	27 000 €	44 000 €	17 000 €	63,0%
Cotisations de sécurité sociale	99 700 €	110 000 €	10 300 €	10,3%
Formation	14 500 €	14 500 €	0 €	0,0%
Cotisations fonds de fin de l'allocation de fin de mandat		800 €	800 €	-
Créances admises en non valeur	15 000 €	20 000 €	5 000 €	33,3%
Créances éteintes	15 000 €	15 000 €	0 €	0,0%
Autres contributions obligatoires	1 036 550 €	1 036 500 €	-50 €	0,0%
Subvention Caisse des écoles	130 000 €	0 €	-130 000 €	-100,0%
Subvention CCAS	3 273 000 €	2 025 000 €	-1 248 000 €	-38,1%
Subvention budgets annexes		265 600 €	265 600 €	M57
Subv. fonct. assoc & aut pers. drt privé	4 883 159 €			
Subv à des entreprises		981 234 €	115 681 €	2,4%
Subv autres personnes de droit privé		4 017 606 €		
Autres redevances pour concessions, brevets, licences...	173 938 €	188 908 €	14 970 €	8,6%
Autres charges diverses de gestion courante	2 000 €	9 330 €	7 330 €	M57
Total	10 056 847 €	9 159 998 €	-896 849 €	-8,9%

Les **indemnités des élus** sont impactées par la hausse du point d'indice et les hausses de cotisations de retraites et de sécurité sociale (+ 40 300 €).

Les prévisions des créances éteintes ou admises en non-valeur sont en hausse de + 5 000 €.

Les autres contributions obligatoires comprennent principalement le forfait versé pour le fonctionnement des écoles privées et restent stables.

La subvention à la Caisse des Ecoles est supprimée en raison de sa mise en sommeil.

Les **subventions versées au CCAS** s'établissent à 2 025 000 € réparties ainsi :

- 60 000 € au titre du reversement d'une partie des concessions des cimetières,
- 515 000 € au titre des subventions aux associations à caractère social (- 10 000 €),
- 1 450 000 € de subvention d'équilibre (- 1 238 000 €).

La subvention d'équilibre du CCAS s'établissait à 2 688 000 € au BP 2022 puis elle a été abondée de 126 000 € en DM1 pour atteindre 2 814 000 € en 2022. Toutes choses égales par ailleurs, le transfert de la petite enfance entraîne une baisse de - 1 514 000 € ce qui donnait une subvention de 1 300 000 €.

Cependant, la hausse du point d'indice et des coûts de fonctionnement a entraîné une baisse du résultat estimé 2022 et des prévisions 2023, entraînant ainsi un besoin complémentaire de financement estimé à 150 000 €, d'où la prévision de 1 450 000 €.

Il convient de préciser que le budget du CCAS n'étant voté qu'en février avec une reprise des résultats N-1, la subvention d'équilibre pourra le cas échéant faire l'objet d'un ajustement (à la hausse comme à la baisse) en DM.

Enfin, les **subventions aux associations et organismes de droit privé** s'élèvent à 4 998 840 € (+ 115 681 €). Certaines subventions avaient fait l'objet d'ajustements en 2021 et 2022 afin de tenir compte des conséquences de la crise sanitaire. Le retour à une activité normale amène à retrouver le niveau de subventionnement d'avant crise, notamment pour les associations sportives.

Les dépenses relatives aux droits d'usage des logiciels dont la Ville n'a pas acquis les licences sont désormais enregistrées sur le compte 65818 (+ 14 970 €).

2.4. Les charges financières (Chapitre 66 : 1 561 000 €)

Les charges financières sont évaluées à 1 561 000 € contre 801 800 € au BP 2022, soit une hausse de près de 95 %.

Après avoir bénéficié de taux très bas durant de nombreuses années entraînant une baisse continue des frais financiers de 2013 à 2021, l'augmentation brutale des taux d'intérêts depuis le début de l'année 2022 produira pleinement ses effets en 2023.

Même si cette hausse est spectaculaire, il convient de la relativiser en se référant aux frais financiers prévus il y a quelques années seulement (pour mémoire, les inscriptions du BP 2018 s'établissaient à 1,58 M€).

Les charges financières se décomposent ainsi :

- Les intérêts des emprunts antérieurs à 2022 : 1 295 000 €
- Les intérêts des emprunts souscrits en 2022 : 185 000 €
- Les intérêts de la ligne de trésorerie : 15 000 €
- Les autres frais financiers : 20 000 €
- Les intérêts courus non échus : 46 000 € (alors qu'ils étaient négatifs depuis 2014).

2.5. Les charges exceptionnelles (Chapitre 67 : 37 000 €)

Avec l'application de la M57, les dépenses exceptionnelles (chapitre 67) comprennent uniquement les titres annulés sur exercices antérieurs (37 000 €).

2.6. Les dotations aux provisions (Chapitre 68 : 608 720 €)

Les dotations aux provisions comprennent la provision habituelle pour la Route du Rhum qui réévaluée de 400 000 € à 500 000 € afin de se rapprocher du coût réel de la manifestation, une provision étalée sur 2 ans pour un contentieux ouvert dans le cadre d'un marché (88 720 € en 2023) et une provision pour créances douteuses (20 000 €).

2.7. Les opérations d'ordre (chapitre 023 et 042)

Ces opérations correspondent à l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement permettant d'assurer le financement des investissements.

Les dotations aux amortissements et autres écritures d'ordre sont prévues pour un montant de 3 872 296 €.

Le virement à la section d'investissement atteint 1 144 127 € (3 321 489 € au BP 2022).

3. LA DETTE

L'encours de la dette du budget principal au 1^{er} janvier 2023 s'établit à 58 285 307 €, en baisse de 659 807 € par rapport à l'année dernière.

Le tableau suivant présente l'évolution de l'encours de la dette ainsi que la décomposition de l'annuité de la dette entre intérêts et remboursement du capital :

	Intérêts 6611	Capital	Annuité prévisionnelle	Encours au 1er janvier
BP 2023	1 526 000 €	7 646 000 €	9 172 000 €	58 285 307 €
BP 2022	766 000 €	7 660 000 €	8 426 000 €	58 945 114 €
BP 2021	858 800 €	7 375 000 €	8 195 038 €	62 318 797 €
BP 2020	982 000 €	8 282 500 €	9 227 604 €	64 600 914 €
BP 2019	1 182 800 €	7 674 260 €	8 734 948 €	66 273 499 €
BP 2018	1 494 210 €	7 732 820 €	8 734 948 €	66 273 499 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

1. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

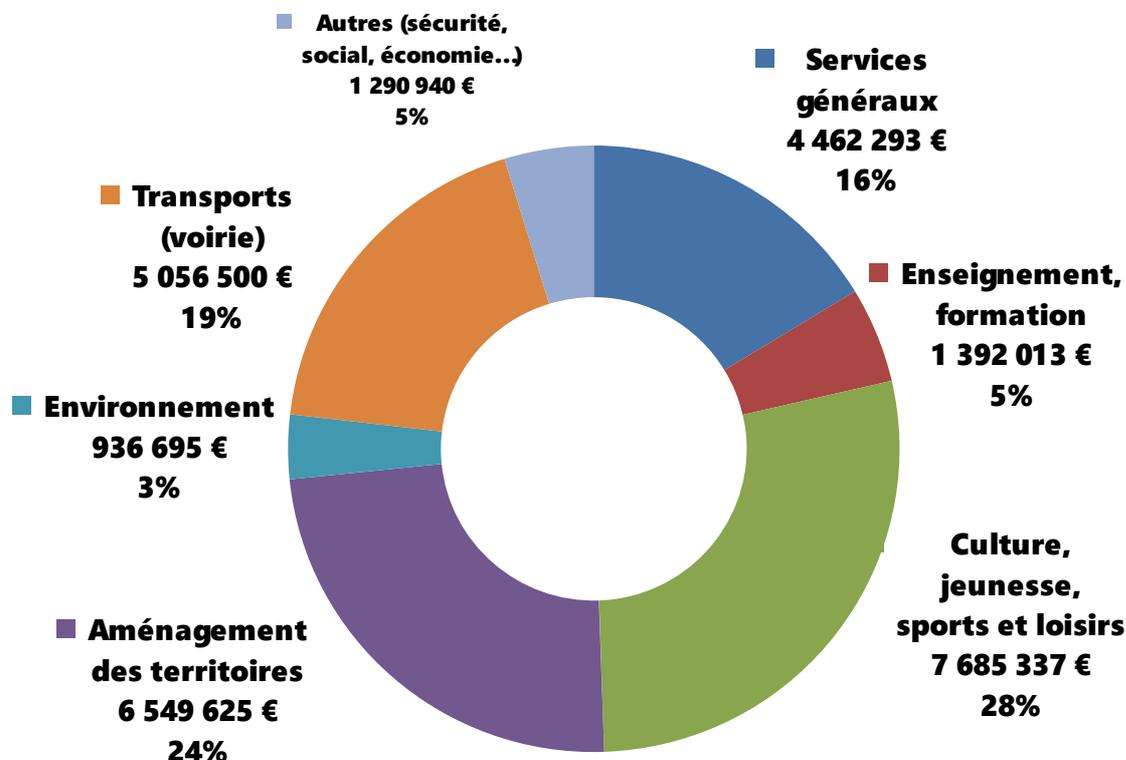
Les crédits d'investissement au budget primitif 2023 s'élèvent à 38 296 653 €, soit un montant du même ordre qu'en 2022.

Chapitre	BP 2022	BP 2023	Evolution	Poids en %
20 - Immobilisations incorporelles	3 561 500 €	3 628 455 €	1,9%	9,5%
204 - Subventions d'équipement versées	1 132 039 €	1 028 568 €	-9,1%	2,7%
21 - Immobilisations corporelles	5 324 600 €	3 624 275 €	-31,9%	9,5%
23 - Immobilisations en cours	16 677 755 €	19 092 105 €	14,5%	49,9%
Dépenses d'équipement brut	26 695 894 €	27 373 403 €	2,5%	71,5%
020 - Dépenses imprévues	100 000 €	- €	-100,0%	0,0%
10 - Dotations, fonds divers et réserves	10 000 €	10 000 €	0,0%	0,0%
13 - Subventions d'investissement	682 000 €	- €	-	0,0%
16 - Emprunts	9 660 000 €	9 646 000 €	-0,1%	25,2%
26 - Participations	1 500 €	180 000 €	11900,0%	0,5%
27 - Autres immobilisations financières	70 000 €	50 000 €	-28,6%	0,1%
Dépenses réelles d'investissement	37 219 394 €	37 259 403 €	0,1%	97,3%
040 - Opér. d'ordre de transfert entre sections	282 000 €	317 250 €	12,5%	0,8%
041 - Opérations patrimoniales	618 000 €	720 000 €	16,5%	1,9%
Total dépenses d'investissement	38 119 394 €	38 296 653 €	0,5%	100,0%

1.1. Les dépenses d'équipement brut

Ce poste regroupe l'ensemble des dépenses qui contribuent à accroître le patrimoine de la Ville. Les dépenses d'équipement (frais d'études, acquisitions de matériels, logiciels ou de terrains, travaux et subventions d'équipement) sont prévues pour 27 373 403 € sur le budget principal (26 695 894 € en 2022).

Ces dépenses se répartissent comme suit, selon la nouvelle nomenclature fonctionnelle M57 (affectation des dépenses par activité) qui modifie la présentation habituelle des investissements et rend les comparaisons difficiles avec les exercices précédents :



Les principaux projets sont les suivants :

➤ **Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs : 7 685 337 €**

○ **Culture et patrimoine : 5,41 M€**

- La Briantais : 1 510 000 € pour le château (études et travaux du clos-couvert) et 38 000 € pour la couverture de la maison d'Achille.
- Musée maritime : 1 870 000 € d'études et de travaux pour les réserves et 235 000 € d'études de programmation pour le nouveau projet.
- Remparts (rejointoiement et travaux d'étanchéité) : 800 000 €
- Travaux dans la cathédrale et les églises (Sainte-Croix, Paramé, Rocabey) : 187 870 €
- Musées et archives (acquisitions et restaurations des collections, travaux Mémorial d'Alet, matériel d'expositions, logiciels et site internet du musée, véhicule à hayon) : 212 500 €
- Médiathèque et archives (mobilier, livres anciens, signalétique, contrôle d'accès, numérisation des documents...) : 51 650 €
- Chemin d'accès du Petit Bé (40 000 €) et consolidation de la fortification d'Alet (37 000 €).
- Restaurations de monuments historiques : 60 000 €
- Centre d'archéologie d'Alet (charges de copropriété ravalement et étanchéité) : 60 000 €

- Conservatoire et ses annexes : 101 000 € de travaux (portes à oculus, peinture, miroirs, contrôle d'accès...), 45 000 € d'achat d'instruments de musique, 25 000 € d'études pour l'extension de la salle de percussions, 17 870 € de matériels divers.
 - Tour Bidouane (remplacements des luminaires par des LED) : 31 000 €
 - Théâtres (petits travaux, chauffage) : 19 920 €
- **Sports et Jeunesse : 2,28 M€**
- Création d'une salle de gym dans le complexe Henri Lemarié (études et maîtrise d'œuvre) : 800 000 €
 - Salles de sport : 399 110 € dont tennis de Marville (remplacement des luminaires par des LED), Duguay-Trouin (remplacement du sol sportif), Rocabay (afficheur et études de diagnostic), Trianon (couverture et désenfumage), Surcouf (afficheur de score), matériels et serrures...
 - Aménagement des abords du Parc de glisse : 350 000 €
 - Stades : 360 335 € dont Marville (réfection des courts de tennis, éclairage du terrain synthétique, abris de touche, main courante, aménagements paysagers), Francis Lemarié (suppression du talus et agrandissement de terrain, aménagements paysagers) installation d'une main courante, clôtures), Henri Lemarié (abris de touche, aménagements paysagers), matériels et outillages.
 - Centres nautiques : 48 505 € dont 41 000 € pour le local de kayak (ravalement et bardage).
 - Véhicules pour les directions des sports et enfance jeunesse (balayeuse, laveuse autoportée, fourgonnette et berline) : 112 000 €
 - Subventions d'équipement aux associations sportives : 152 140 €
 - Accès aux plages : 18 000 €

➤ **Aménagement des territoires : 6 549 625 €**

- **Services communs : 326 000 €** dont 275 000 € pour le PLU.
- **Espaces verts urbains : 1 734 450 €**
 - Restauration du domaine de la Briantais : 429 500 € pour une aire de jeux inclusive, des études (programmation, diagnostic faune et flore...) et différents travaux (élagage, plantation, clôture...).
 - Aménagement du Rosais (études et travaux) : 80 000 €
 - Travaux récurrents (réhabilitation des parcs, travaux liés aux problèmes de racines, régénération des massifs d'espaces verts, amélioration du cadre de vie dans les quartiers, remise en état suite à la sécheresse, sécurisation des aires de jeux, remplacement des bancs...) : 711 200 €
 - Gestion du patrimoine arboré et reconquête de la nature en ville : 100 000 €
 - Opérations spécifiques (pose d'un bac potager parc de Bel Air, plantation et désimpermeabilisation boulevard de Rochebonne) : 75 000 €
 - Renouvellement des véhicules et matériels : 271 000 € dont un microtracteur (55 000 €) et quatre fourgonnettes (130 000 €).
 - Réfection des murs de clôture : 55 000 €

- **Eclairage public : 930 000 €** dont 250 000 € de travaux pour réduire les consommations, 140 000 € de renouvellement de lanternes, 165 000 € de grosses réparations suite à vandalisme ou accidents, 53 000 € de mise en conformité avec les postes EDF, 200 000 € d'effacements de réseaux (rue Auguste Hovius et rue de l'Etang), 50 000 € de suppression des boules de réverbères et 50 000 € de mise en conformité classe A.
 - **Opérations d'aménagement urbain : 3 238 290 €**
 - NPNRU (secteur Etrier / Marville) : 1 082 400 €
 - PUP Etrier-Marville 2 (travaux rue de Triquerville) : 455 000 €
 - PUP Etrier-Marville 1 (travaux de finition) : 145 000 €
 - Secteur Flaudais-Patton (acquisitions et travaux) : 206 000 €
 - Secteur Marion Dufresne (démolitions) : 150 000 €
 - PUP Rosais : 150 000 €
 - Travaux divers d'urbanisme (raccordements ERDF, clôture, démolitions...) : 240 000 €
 - Réorganisation des espaces professionnels de l'hippodrome : 125 000 €
 - Rue de la Chaussée : 110 000 €
 - Secteur des Talards (trottoirs) : 80 000 €
 - Diagnostic submersion marine (vulnérabilité du bâti) : 53 655 €
 - PAE Croix Desilles (abords ENSM) : 50 000 €
 - PAE Rocabey (études parc Pierre Semard) : 50 000 €
 - Provisions pour acquisitions foncières : 211 000 €
 - Etudes diverses d'urbanisme : 70 000 €
 - **Parc privé de la ville : 125 885 €** dont 50 000 € de remplacements de chaudières, 50 000 € de gros entretien du patrimoine communal locatif et 20 000 € de travaux exceptionnels de copropriétés.
 - **Actions en faveur du littoral et sécurité : 195 000 €** dont 150 000 € d'études pour la cale de Rochebonne et 45 000 € pour des interventions (cales, escaliers, garde-corps...).
- **Transports (voirie) : 5 056 500 €**
- Aménagement du boulevard Douville : 2 500 000 €
 - Aménagement du giratoire de la RD4 (participations attendues du département, de l'agglomération et de Saint-Jouan) : 750 000 €
 - Travaux d'amélioration du cadre de vie dans les quartiers : 650 000 €
 - Renouvellement de véhicules de voirie (poids lourd et broyeur d'accotement tracté) : 330 000 €
 - Circulations douces : voies vertes (acquisition de terrain Marville-Hippodrome et travaux plateau des Anglais), abris vélos, divers aménagements et zones de circulation apaisée : 310 000 €
 - Réfection des revêtements du centre de Paramé : 150 000 €
 - Equipements de voirie (feux tricolores, jalonnement, bornes, barrières...) : 131 500 €
 - Travaux d'accompagnement des concessionnaires : 60 000 €
 - Etudes diverses : 55 000 €
 - Pont sur les écluses : 50 000 €
 - Travaux d'accessibilité : 50 000 €

- Ouvrages d'art : 20 000 €

➤ **Enseignement – Formation : 1 392 013 €**

- Cuisine centrale (travaux de remise à niveau et matériels) : 405 000 €
- Travaux divers dans les écoles (sécurité, ravalement, faux plafonds, sol, éclairages, conduite d'eau, portails, interphones, capteurs CO2 ...) : 363 000 €
- Travaux de menuiseries extérieures dans les écoles : 150 000 €
- Ecole maternelle de Rocabey (rénovation des sanitaires) : 80 000 €
- Contrat de chauffage dans les écoles : 79 295 €
- Plan informatique dans les écoles (94 200 €) et travaux de câblage informatique (20 000 €)
- Etude sur les accueils de loisirs : 60 000 €
- Restaurants scolaires (matériel des offices, chaises insonorisantes) : 47 000 €
- Projet de réhabilitation de l'ex-CMPP (études) : 35 000 €
- Mobiliers des écoles : 37 800 €
- Dotations aux écoles (ancienne Caisse des Ecoles) : 6 500 €

➤ **Environnement : 936 695 €**

- Propreté urbaine : 464 500 € dont un poids-lourd plateau (270 000 €), une fourgonnette (55 000 €) et des corbeilles (97 000 €).
- Mise en sécurité et consolidation des falaises rues de la Grande Anguille / Chaussée : 330 000 €
- Mise en sécurité des falaises : 80 000 €
- Chemin des Corbières : 30 000 €
- Gestion différenciée (Grand Bé) : 13 000 €
- Matériel de sensibilisation au développement durable : 13 000 €
- Acquisition de vélos électriques : 6 000 €

➤ **Action économique : 589 995 €**

- La subvention d'équipement au budget annexe Palais du Grand Large : 392 500 €
- Halle de Rocabey (éclairage LED intérieur, couverture) : 102 000 €
- Halle au blé (restauration des grilles extérieures) : 30 000 €
- Travaux de raccordements électriques des emplacements de vente ambulante : 30 000 €

➤ **Sécurité : 268 280 €**

- Travaux et poteaux pour la défense incendie : 60 000 €
- La pose de caméras de vidéo-protection : 60 000 €
- L'acquisition d'équipements pour la police municipale (matériel centre de supervision urbain, radios, terminaux de verbalisation électronique, caméras piétons, gilets pare-balles) : 69 400 €
- Plages (postes de secours, panneaux d'affichage) : 31 000 €
- Sanitaires publics : 22 800 €
- Etude de création d'une fourrière éthique pour les animaux : 20 000 €

➤ **Social : 432 665 €**

- Subvention pour le projet immobilier de l'AMIDS : 200 000 €
- Maison des 1000 jours (études, mobilier) : 74 000 €
- Travaux divers et matériels pour les crèches : 69 195 €
- Maison de la Famille (aménagement de bureaux, étanchéité du toit terrasse, box à vélos) : 49 800 €
- Acquisition d'un véhicule mutualisé pour les services de la direction de la famille : 25 000 €

➤ **Services généraux : 4 462 293 €**

- Les travaux d'aménagement et d'entretien de l'Hôtel de Ville (dont 760 000 € pour la réfection des couvertures et 445 000 € pour la restructuration des services) : 1 288 105 €
- La poursuite du programme des travaux d'accessibilité : 800 000 €
- Le renouvellement récurrent des matériels informatiques, l'acquisition de licences de logiciels et les équipements réseaux : 591 900 €
- L'évolution du matériel de téléphonie (standard, téléphones, autocommutateurs) : 180 000 €
- Le renouvellement des véhicules (une berline, 5 fourgonnettes électriques, un fourgon électrique, un fourgon et une berline) : 292 000 €
- Schéma directeur immobilier : 250 000 €
- L'attribution de compensation versée à SMA pour le renouvellement du réseau d'eau pluviale : 180 928 €
- Le renouvellement des matériels et du mobilier des services : 240 700 €
- Etudes complémentaires sur la rénovation énergétique des bâtiments : 120 000 €
- Mairie annexe de Saint-Servan (aménagements de bureau) : 100 000 €
- Les études pour le transfert du complexe technique : 80 000 €
- Travaux dans les cimetières : 62 500 €
- Site du Bois Aurant (translucides, menuiseries, plate-forme de stockage) : 58 200 €
- Les travaux dans les maisons de quartiers : 48 000 €
- La mise en sécurité électrique des établissements recevant du public (80 000 €), le remplacement d'alarmes et de centrales anti-intrusion (15 000 €), provisions pour divers travaux (70 000 €).

1.2. Remboursement du capital de la dette

Il s'agit du remboursement contractuel des capitaux empruntés pour 7 646 000 € et d'un crédit destiné à procéder à des opérations de gestion active de la dette (remboursement anticipé temporaire par exemple) pour 2 000 000 €.

Article	BP 2022	BP 2023
1641 - Remboursement du capital des emprunts	4 795 000	5 349 200
16441 - Opérations afférentes à l'emprunt	2 865 000	2 296 800
Sous-total remboursement du capital	7 660 000	7 646 000
16449 - Op. afférentes opt ^o tirage ligne trésorerie	2 000 000	2 000 000
Total chapitre 16	9 660 000	9 646 000

2. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	BP 2022	BP 2023	Evolutio n en %	Poids en %
10 - Dotations, fonds divers et réserves	2 800 000,00 €	3 500 000,00 €	25,0%	9,1%
13 - Subventions d'investissement reçues	1 582 636,00 €	3 100 896,00 €	95,9%	8,1%
16 - Emprunts et dettes assimilées	24 798 304,00 €	24 262 334,00 €	-2,2%	63,4%
27 - Autres immobilisations financières	50 000,00 €	50 000,00 €	0,0%	0,1%
024 - Produits des cessions d'immobilisations	1 457 360,00 €	1 647 000,00 €	13,0%	4,3%
Sous-Total opérations réelles	30 688 300,00 €	32 560 230,00 €	6,1%	85,0%
040 - Opér. d'ordre de transfert entre section	3 491 605,00 €	3 872 296,00 €	10,9%	10,1%
041 - Opérations patrimoniales	618 000,00 €	720 000,00 €	16,5%	1,9%
021 - Virement de la section de	3 321 489,00 €	1 144 127,00 €	-65,6%	3,0%
Sous-Total opérations d'ordre	7 431 094,00 €	5 736 423,00 €	-22,8%	15,0%
Total recettes d'investissement	38 119 394,00 €	38 296 653,00 €	0,5%	100,0%

2.1. L'autofinancement (4 699 173 €)

Chapitre	BP 2022	BP 2023	évol° en %	évol° en valeur
D023 Virement de la section de fonctionnement	3 321 489 €	1 144 127 €	-65,6%	-2 177 362 €
D042 Dotations aux amortissements	3 491 605 €	3 872 296 €	10,9%	380 691 €
R042 Travaux en régie et amt des subventions	-282 000 €	-317 250 €	12,5%	-35 250 €
Total autofinancement	6 531 094 €	4 699 173 €	-28,0%	-1 831 921 €

L'autofinancement prévisionnel, composé du virement de la section de fonctionnement et des dotations aux amortissements, est en baisse de 28 % en raison de l'augmentation des prix impactant les dépenses de fonctionnement.

2.2. Les cessions d'immobilisations (chapitre 024 : 1 647 000 €)

Ce sont les prévisions des produits de cessions : bâtiment rue de la Cloche, 2 maisons rue René Boltz, rue d'Alsace, rue Groult Saint Georges, véhicules et matériels réformés.

2.3. Les recettes de dotations et fonds divers (chapitre 10 : 3 500 000 €)

Il s'agit des recettes suivantes :

Article	BP 2022	BP 2023
10222 - F.C.T.V.A.	1 800 000,00 €	2 500 000,00 €
10226 - Taxe d'aménagement	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €
Total chapitre 10	2 800 000,00 €	3 500 000,00 €

Le FCTVA est fonction du niveau des investissements réalisés l'année précédente.

La taxe d'aménagement est évaluée à 1 M€.

2.4. Les subventions et participations (chapitre 13 – 3 100 896 €)

Article	BP 2022	BP 2023
Etat et établissements nationaux	116 125 €	684 000 €
Régions		157 000 €
Départements		800 000 €
GFP de rattachement		50 000 €
Autres établissements publics locaux	80 800 €	65 428 €
Autres	657 000 €	423 468 €
Amendes de radars automatiques et de police	140 000 €	230 000 €
Dotation de soutien à l'investissement local	588 711 €	691 000 €
Total chapitre 13	1 582 636 €	3 100 896 €

Les subventions inscrites au BP 2023 sont en forte hausse et concernent :

- 750 000 € pour les réserves (département et DRAC).
- 536 000 € pour le secteur Etrier-Carrière et le parc de glisse sur l'AP NPRNU (subventions DSIL déjà prévues en 2022 mais à réinscrire en 2023 dans la mesure où il n'y a pas de reports sur les AP).
- 500 000 € de participations du département, de l'agglomération et de Saint-Jouan-des-Guéréts pour l'aménagement du giratoire de la RD4.
- 415 468 € de participations d'urbanisme pour les PUP Marville-Triquerville, Rosais et Fontaine aux Pèlerins.
- 345 000 € pour les travaux de clos-couvert de la Briantais (DRAC et DSIL).
- 105 000 € pour l'aire de jeux de la Briantais (région et agglomération).
- 102 000 € pour la voie verte Talards-Marville-Hippodrome (région).
- 60 000 € su Syndicat Départemental d'Energie pour l'installation de lanternes.
- 44 000 € de bonus écologique pour l'acquisition de véhicules électriques.
- 13 428 € de remboursements (l'hôpital les équipements de la cuisine centrale et des récupérations sur charges de copropriété).

Enfin, le produit des amendes de police (versement national), est estimé à 230 000 € conformément au montant encaissé en 2022.

2.5. L'emprunt d'équilibre

Article	BP 2022	BP 2023
1641 - Emprunts en euros	22 798 304,00 €	22 262 334,00 €
16449 - Op. afférentes opt ^s tirage ligne trésorerie	2 000 000,00 €	2 000 000,00 €
Total chapitre 16	24 798 304,00 €	24 262 334,00 €

Malgré la baisse de l'autofinancement et des dépenses d'équipement en hausse, le niveau de l'emprunt reste légèrement inférieur à celui du BP 2022.

Ainsi, l'emprunt d'équilibre du BP 2023 se monte à 22 262 334 €.

BUDGETS ANNEXES

1. ZONES D'AMENAGEMENT CONCERTÉ

Chapitre		Dépenses	Recettes
011	Charges à caractère général	4 719 500,00	
66	Charges financières	177 000,00	
70	Produits des services domaines		2 800 000,00
042	Opé d'ordres de transferts entre sections	11 870 500,00	13 967 000,00
043	Opé d'ordres de transferts section fonct	177 000,00	177 000,00
Total section de fonctionnement		16 944 000,00	16 944 000,00
16	Emprunts	4 757 000,00	6 853 500,00
040	Opé d'ordres de transferts entre sections	13 967 000,00	11 870 500,00
Total section d'investissement		18 724 000,00	18 724 000,00

Ce budget regroupe plusieurs ZAC. Les opérations réelles (donnant lieu à encaissements ou décaissements) s'élèvent à 9 635 500 € en dépenses avec la répartition suivante par ZAC :

ZAC	Dépenses réelles	Recettes réelles
Général de Gaulle – Bois Aurant	300 000 €	
La Houssaye	1 850 000 €	
Campus	1 600 000 €	
Caserne de Lorette	819 500 €	2 800 000 €
Frais d'administration générale	150 000 €	
SOUS-TOTAL	4 719 500 €	2 800 000 €
Annuité de la dette	484 000 €	
Remboursement anticipé	4 450 000 €	
TOTAL OPERATIONS RELLES	9 635 500 €	2 800 000 €

Les écritures de stocks représentent 11 870 500 € en dépenses et 13 967 000 € en recettes.

La réalisation d'acquisitions et d'aménagements importants sur la ZAC Lorette a nécessité de mobiliser un emprunt de 5 M€ sur l'exercice 2021. Les cessions réalisées en 2022 et 2023 sur la ZAC de Lorette devraient permettre un remboursement total ou partiel de cet emprunt.

2. PORT DE PLAISANCE

Chapitre		Dépenses	Recettes
011	Charges à caractère général	2 135 344,00	
012	Charges de personnel	660 000,00	
013	Atténuations de charges		800,00
014	Atténuation de produits	30 000,00	
65	Autres charges de gestion courante	10 050,00	
67	Charges exceptionnelles	11 700,00	
69	Impôts sur les bénéficiaires	100 000,00	
70	Produits des services domaines		3 036 144,00
75	Autres produits de gestion courante		1 250,00
77	Produits exceptionnels		200 000,00
042	Opé d'ordres de transferts entre sections	331 055,00	39 955,00
Total section de fonctionnement		3 278 149,00	3 278 149,00
20	Immobilisations incorporelles	338 980,00	
21	Immobilisations corporelles	117 400,00	
23	Immobilisations en cours	731 168,00	
16	Emprunts	2 000,00	898 448,00
021	Virement de la section de fonctionnement		0,00
040	Opé d'ordres de transferts entre sections	39 955,00	331 055,00
Total section d'investissement		1 229 503,00	1 229 503,00

Les dépenses de fonctionnement du port subissent la hausse du prix des carburants et de l'énergie. La reprise des résultats 2022 lors du budget supplémentaire 2023 devrait néanmoins permettre de dégager un autofinancement supérieur.

Le montant des dépenses réelles d'équipements bruts 2023 est de 1 189 548 € (863 885 € en 2022). Les investissements les plus significatifs sont :

- Remplacement du ponton I : 400 000 €
- L'assistance à maîtrise d'ouvrage et les études complémentaires pour l'extension du port : 328 980 €
- Les travaux sur les pontons (renouvellement des bornes « fluides », réparations d'urgence, platelage, matériels de sécurité, vitrines d'affichage rénovation des toilettes) : 267 500 €
- La gestion des accès aux équipements portuaires : 75 000 €
- Réparation sur seuil submersible : 50 000 €
- Barriérage de l'aire de carénage : 20 000 €
- Matériels et outillages : 23 000 €
- Réfection de chaussée et signalisation : 16 668 €

La section d'investissement est équilibrée par un emprunt qui sera ramené à 0 avec la reprise des résultats lors de l'adoption du budget supplémentaire.

3. PALAIS DU GRAND LARGE

Chapitre		Dépenses	Recettes
011	Charges à caractère général	413 100,00	
65	Autres charges de gestion courante		
66	Charges financières	245 500,00	
75	Autres produits de gestion courante		393 000,00
77	Produits exceptionnels		265 600,00
Total section de fonctionnement		658 600,00	658 600,00
13	Subventions d'investissement reçues		392 500,00
20	Immobilisations incorporelles	5 000,00	
23	Immobilisations en cours	10 000,00	
16	Emprunts	377 500,00	
Total section d'investissement		392 500,00	392 500,00

Le budget annexe Palais du Grand Large enregistre toutes les dépenses et recettes afférentes à cet équipement dont celles relatives au BEA et à la délégation de service public confiée à la SPL « Destination Saint-Malo Baie du Mont Saint-Michel ».

Les subventions du budget principal nécessaires à l'équilibre de ce budget annexe s'élèvent à 265 600 € en fonctionnement et 392 500 € en investissement.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant.

Point examiné en commission Finances, Economie, Moyens des services du 28 novembre 2022

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré,

APPROUVE

- Le budget de l'exercice 2023 tel que présenté ci-dessus (budget principal et budgets annexes).

DECIDE

- L'attribution des subventions figurant à l'état annexe B1.7 du document budgétaire conformément à l'article L2311-7 du Code général des Collectivités Territoriales.
- L'attribution d'une subvention de fonctionnement de 265 600 € et d'une subvention d'investissement de 392 500 € du budget principal vers le budget annexe Palais du Grand Large.
- L'attribution d'une subvention de 3 700 € au Comité des Œuvres Sociales (COS) sur le budget annexe du port.

PRECISE

- Que le présent budget porte détermination des besoins de la collectivité au sens du Code des Marchés Publics.

AUTORISE

- Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette affaire.
- Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à déposer toutes les autorisations administratives et d'urbanisme relatives aux investissements prévus au budget 2023.

ADOpte

Par 37 voix POUR
6 ABSTENTIONS (Mme BEAUDOUT S - Mme LE GAGNE A - M. LECONTE J - M. RICHARD V - Mme SAGET R - M. VAURY E)

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour Le Maire et par délégation,
Le Directeur Général des Services,
Olivier PERNET

Le Secrétaire de séance,
Anna KHÉLIF-JOURNÉ